



Marenne Adour Côte-Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2003 A 20H00
A LA MAIRIE DE MAGESCQ
(sur convocation du 11 décembre 2003)**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 44
absents représentés : 7
absents excusés : 7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2003**

L'an deux mille trois, le dix huit du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Magescq, sous la présidence de Monsieur Michel CASTETS.

Présents : Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude DARZACQ, Charles MAUVOISIN, Eric KERROUCHE, Hervé BOUYRIE Madame Michèle EL MANNAÏ, Messieurs Jean-Claude SAUBION, Jean-Marc SABAROTS, Ladislav de HOYOS, René FIALON, Jean-Luc DELPUECH, Jacques BAYLE, Francis BETBEDER, Pierre ÇABALOUÉ, Jean CAZENAVE, Christian CHARLIER, Michel CRABOS, Madame Evelyne DACHARY, Messieurs Jean-Claude DAULOUÈDE, Bernard DUBERT, Jean-Pierre DUFAU, Jean-François DUSSIN, Henri FABÈRES, Guy FRANÇOIS, François GUILLOT, Mesdames Jeanine LABÈQUE, Marielle LABERTIT, Messieurs Patrick LABORDE, Jean LALANNE, Francis LAPÉBIE, Jean LASSERRE, Michel LAUSSU, Alain LAVIELLE, Serge LUCMARET, Mesdames Nathalie LUPÉ, Valérie MARCINIAK, Messieurs Jean-Michel MONCLA, Jean-Yves MONTUS, Sylvain OXARAN, Jérôme PETITJEAN, Jean RIU, Jean-Claude SESCOUSSE, Dominique TEÏLETTCHE et Madame Pierrette VIGNAUX.

Absents représentés : M. Jean-Paul BROSSE a donné pouvoir à M. Jean LALANNE, Mme Anne-Marie CANCOUËT a donné pouvoir à M. Patrick LABORDE, M. Benoît DARETS a donné pouvoir à M. Jean-Claude SAUBION, M. Francis DUBERTRAND a donné pouvoir à M. Michel CASTETS, Mme Claire ESPOSITO a donné pouvoir à Mme Marielle LABERTIT, Mme Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ a donné pouvoir à M. Jean CAZENAVE, M. Michel ROQUES a donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUFAU.

Absents excusés : Madame Catherine de PARSCAU-CHOSSERIE, Messieurs Pierre DUSSAIN, Robert LAFITTE, Bernard LAUSSUCQ, Philippe MANDART, Jean-Pierre POURRUT, Xavier SOUBESTRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude SAUBION

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEUR
1	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24/11/2003 A SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	Monsieur le Président
2	EXPERTISE FISCALE MACS – CHOIX DU CABINET	Monsieur le Président
3	RECRUTEMENTS EN COURS A - Personnel <ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur Subdivisionnaire avec profil poste urbanisme - Technicien supérieur avec profil poste aménagement - Animateur Jeunes Coordinateur centres ressources - Infirmier(e) Coordinateur/trice Itinérante Aides à Domicile B – Recrutement cabinet d'études pour réalisation diagnostic concernant les enfants et les jeunes de 0-18 ans C – Transfert à MACS de l'emploi jeune du PIJ de Capbreton	Monsieur Hervé BOUYRIE Monsieur Jean-Claude SAUBION Monsieur Patrick LABORDE Monsieur Charles MAUVOISIN Monsieur le Président et Monsieur Dominique TEILETCHE Monsieur le Président
4	REALISATION D'UN GIRATOIRE SUR LA RD 112 A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE AU CARREFOUR DE L'AVENUE DU CLERCQ : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – APPEL A LA CONCURRENCE	Monsieur le Président
5	ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A – Aire de grand passage B – Aires permanentes d'accueil	Monsieur le Président et Monsieur Charles MAUVOISIN
6	VŒU D'OPPOSITION A TOUTE DIMINUTION DU NOMBRE DE TRESORERIES DANS LE DEPARTEMENT DES LANDES	Monsieur le Président
7	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES A - Schéma de cohérence territoriale – Appel d'offres restreint – Consultation des bureaux d'études admis à présenter une offre B - Rapport de commission d'évaluation des transferts de charges – Evaluation des charges transférées – Fixation de la dotation de compensation C – Démissions de délégués communautaires D – Signature convention opérationnelle suivi animations MACS 1 E – Aménagement carrefour RN 10 – RD 28 – RD366 à Bénésse-Maremne F – Comité Technique Paritaire G – Intervention de Monsieur Eric KERROUCHE : ADSL haut débit – Expression opposition dans bulletin MACS – Réponse à Henri FABERES	Monsieur le Président Monsieur le Président Monsieur le Président Monsieur le Président MM. le Président, J.F. DUSSIN, J.P. DUFAU, F. LAPEBIE Monsieur le Président

Mr Jean-Claude SAUBION souhaite la bienvenue en mairie de Magescq aux membres de l'assemblée communautaire puis évoque l'actualité récente et les comptes-rendus d'une presse plus encline à rapporter ce qui sépare les communes que ce qui les unit au sein de la communauté.

Il rappelle ensuite brièvement l'intense activité de la communauté en 2003 puis propose à l'assemblée de remercier le Président pour sa disponibilité permanente au service de MACS.

Jean-Claude SAUBION est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

1 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2003 A SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

Rapporteur : Monsieur le Président

Question n° 2 : Charte de développement du Pays Adour Landes Océanes (page 5)

Mr Jean-Pierre DUFAU fait remarquer que les membres du Conseil de Développement exercent leurs fonctions à titre bénévole et que les frais de déplacement ne leur sont pas remboursés, or c'est le contraire qui est mentionné dans le compte-rendu.

Il demande donc de procéder comme suit à la correction de cette phrase :

« Les membres du Conseil de Développement exercent leurs fonctions à titre bénévole ».

Question n° 8 : Expertise fiscale (pages 15 et 16)

Mr Henri FABÈRES donne lecture de la déclaration suivante et demande qu'elle soit consignée au procès-verbal de séance :

« A la lecture des propos de Mrs BAYLE et LALANNE, retranscrits dans le registre des délibérations de la séance du 24 novembre lors de la question n° 8 dénonçant pour l'un un traitement du dossier de nature poujadiste mené par certains... et pour l'autre, des procédés trop faciles, dangereux pour la démocratie, mais qui n'ont pas eu le courage de me nommer et à ceux qui ont partagé les arguments de ces deux élus, lors de ces mêmes délibérations, je leur dis ceci :

Je n'ai aucune leçon à recevoir de leur part et ce ne sont pas les élucubrations rétrogrades de Mr BAYLE, je regrette qu'il ne soit pas là, et le danger que je représenterais à moi seul pour la démocratie de Mr LALANNE, excusez moi du peu, qui vont altérer ni mes écrits ni ma façon de m'opposer en tant qu'élus responsables, ce que je suis, ce que j'assume pleinement au risque de leur déplaire. En tout les cas, je le suis autant qu'eux et de plus totalement bénévole comme beaucoup d'autres ici dans cette assemblée.

La violence de ces propos ne méritait pas de figurer dans ces délibérations mais le Président en a jugé autrement, certainement pour rehausser les débats.

Je refuse de voter ces délibérations car ces propos accusateurs, sans avoir le courage de nommer les accusés, me font justement penser à des endroits de la planète où l'on a le mot démocratie en permanence à la bouche et où elle n'existe pas. Mais, excusez moi, heureusement ce n'est pas le cas ici, puisqu'il ne s'agissait pas de ma personne ! ».

Mr Jean LALANNE lui répond qu'il a simplement lu en séance un tract ne mentionnant aucun nom de personne mais seulement un numéro de téléphone et qu'à son avis ce type de méthode consistant à dénoncer tout impôt revêt un caractère plutôt démagogique.

Mr Jean LALANNE ajoute qu'il pense qu'une mise en cause systématique des élus est inutile. Elle déconsidère la représentation voulue par les citoyens.

Après avoir pris acte de ces observations, le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 24 novembre par :

46 voix pour et

1 refus de participation au vote de Mr Henri FABÈRES.

2 – EXPERTISE FISCALE MACS – CHOIX DU CABINET

Rapporteur : Monsieur le Président

Messieurs Jean-Luc DELPUECH, Jacques BAYLE, Sylvain OXARAN et Jérôme PETITJEAN rejoignent leur siège en début de délibération.

Le Président rappelle à l'assemblée que lors de sa précédente séance elle l'avait chargé de rechercher un cabinet d'expertise financière afin d'examiner les possibilités d'améliorer la répartition résultant des effets inattendus générés par l'application en 2003 des taux de fiscalité additionnelle sur les cotisations des contribuables du territoire communautaire.

Il expose ensuite que deux propositions viennent de lui parvenir dont une la veille ce qui ne lui a pas permis de les transmettre aux délégués communautaires auxquels elles sont remises en séance.

Ces propositions sont les suivantes :

① Cabinet Michel KLOPFER (CMK) à Paris – Conseil en finances et contrôle de gestion auprès des collectivités locales.

Ce cabinet propose de réaliser une mission d'analyse financière rétrospective (2002-2003) et prospective (2004-2007) permettant à MACS d'appréhender ses marges de manœuvre financières et en particulier d'évaluer les choix faits pour 2003 en matière de fiscalité mixte et leurs incidences sur les 23 communes.

Le délai de réalisation de cette mission est de 3 semaines à compter de la réception des documents nécessaires.

Une réunion de synthèse portera sur l'ensemble des deux parties et elle se déroulera dans la deuxième quinzaine de janvier 2004.

Pour la réalisation de cette mission, CMK percevra un montant d'honoraires de 17 300 € HT comprenant les frais du déplacement sur site prévu à l'occasion de la remise de l'étude.

② Groupe FCL à Paris – Conseil et assistance pour le secteur public local

La démarche proposée par ce cabinet s'articule en 3 volets successifs.

En premier lieu, la réalisation d'un diagnostic financier et fiscal permettant de mesurer les incidences de la fiscalité additionnelle sur les communes membres et les redevables ;

Le deuxième volet aura pour objet d'envisager une ou plusieurs possibilités de modifications des recettes fiscales en réduisant les effets inattendus de la fiscalité additionnelle dès 2004.

La restitution de ces deux premiers volets est prévue fin février afin de fournir à la communauté l'aide à la décision pour mettre au point le budget 2004 et fixer les taux additionnels.

Le troisième volet tenant compte des deux premiers proposera des scénarios de financement des dépenses communautaires à moyen terme avec leurs incidences sur la fiscalité additionnelle.

La restitution de ce troisième volet est prévue pour le mois de juin 2004.

Par ailleurs, le Groupe FCL, à la demande de la communauté, pourra présenter les résultats de l'étude au cours de :

- 3 réunions avec les communes
- 4 réunions avec la population

Les conditions de rémunération du Groupe FCL sont les suivantes :

- une rémunération forfaitaire de 18 000 € HT correspondant à 20 jours de travail pour la réalisation de l'étude de base proprement dite.
- une rémunération complémentaire de 6 300 € HT correspondant à 7 jours pour la préparation et l'animation des réunions des 7 communications sur les résultats de l'étude.

Mr Ladislav DE HOYOS fait observer que l'assemblée n'a pas eu connaissance du cahier des charges de MACS décrivant les missions devant être confiées au cabinet qui sera retenu pour réaliser cette expertise.

Le Président lui répond qu'il avait été convenu que c'était aux cabinets après avoir pris connaissance des effets inattendus de la fiscalité additionnelle de proposer à la communauté les scénarios susceptibles d'apporter les réponses les plus satisfaisantes à la situation existante.

Mr Ladislav DE HOYOS demande ensuite au Président de lui faire connaître les critères de sélection de ces deux cabinets puis lui fait remarquer que Monsieur le Préfet des Landes a proposé l'aide technique de ses services pour permettre aux communautés de mieux appréhender leurs évolutions financières mais que MACS n'a apparemment pas accédé à sa proposition.

Le Président lui répond d'une part que MACS a consulté ces deux cabinets après avoir demandé conseil à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales et d'autre part que Monsieur le Préfet se déplacera à Saint-Vincent-de-Tyrosse le 5 janvier pour la signature de la convention opérationnelle de suivi animation de l'OPAH puis qu'après cet événement il rencontrera les 23 maires pour aborder avec eux les dossiers dont ils souhaiteront lui faire part.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur les deux offres en présence :

- la première du Cabinet Michel KLOPFER qui propose de conduire cette expertise dans un délai de 3 semaines avec une seule réunion de synthèse, le tout pour un montant de 17 300 € HT.
- la seconde du Cabinet FCL qui propose une étude de base en 3 phases représentant 20 jours de travail avec restitution des deux premières phases fin février et aide à la décision pour mettre au point et fixer les taux additionnels pour le Budget Primitif 2004, d'une troisième prospective avec sa présentation en juin 2004, le tout pour un montant de 18 000 € HT.

Cette proposition peut être complétée par une présentation des résultats de l'étude au cours de 7 réunions en direction des communes et des populations moyennant une rémunération complémentaire de 6 300 € HT.

Mr FABÈRES déclare qu'à son avis cette expertise ne correspond pas aux attentes de l'assemblée communautaire en matière de fiscalité communautaire. Il est question pour cette analyse d'aborder des points comme la structure des recettes et des dépenses, l'évolution des soldes intermédiaires de gestion et des taux d'épargne, le volume et le mode de financements des investissements, l'évolution de la dette et de la trésorerie, de faire une synthèse sur le niveau de solvabilité et la marge de manœuvre actuelle qui n'ont rien à voir avec ce qui était prévu au départ.

Le Président lui fait remarquer qu'il s'agit de la proposition du Cabinet Michel KLOPFER, celle par contre du Groupe FCL s'articule principalement autour de la fiscalité communautaire.

Mr Henri FABÈRES lui répond qu'il reste sur ses positions, cette étude lui apparaissant, comme il a déjà dit et écrit, à la fois inutile et coûteuse dans la mesure où la communauté peut la réaliser avec son directeur financier et sans concours extérieur.

Le Président, après ces échanges, invite l'assemblée à se prononcer sur les offres des Cabinets CMK et FCL y compris les prestations complémentaires (7 réunions) proposées par le second.

Les résultats du vote sont les suivants :

- proposition du Cabinet Michel KLOPFER : *aucune voix*
- proposition du Groupe FCL : *42 voix pour*
- *8 abstentions de Messieurs René FIALON, Jean-Luc DELPUECH, Guy FRANÇOIS, Francis LAPÉBIE, Serge LUCMARET, Sylvain OXARAN, Jérôme PETITJEAN, Jean RIU.*
- *1 refus de participation au vote de Mr Henri FABÈRES.*

L'offre du Groupe FCL s'élevant globalement à 24 300 € HT et à 29 062,80 € TTC est retenue.

Mr Jean-Luc DELPUECH déclare, pour expliquer son abstention, que n'ayant pas eu le temps matériel d'examiner les deux propositions en présence, il n'est donc raisonnablement pas possible de se prononcer sur ce dossier.

Mr Jean-Yves MONTUS fait ensuite la déclaration suivante :

« Monsieur le Président, à l'occasion de ce dossier, je voudrais faire un commentaire que je souhaiterais mettre dans le compte-rendu de notre assemblée. C'est vrai que nous avons à nous remettre en cause un petit peu et à regarder les effets qui ont été induits par les décisions que nous avons été amenés à prendre. Mais au-delà de ça, les conséquences financières ont créé je crois un énorme émoi, pour être doux, dans l'ensemble de la communauté de communes. Au départ, nous avons une idée originale qui était de mettre en commun les compétences des 23 élus de nos communes pour rendre à la population des services plus appropriés, plus développés et moins chers. Le résultat aujourd'hui est le contraire : on augmente beaucoup la pression fiscale alors que les salaires sont bloqués, on se lance dans des organisations un petit peu compliquées comme la voirie ou les aides

ménagères qui n'améliorent pas grand-chose et je m'arrêterai là pour ne pas vous être désagréable.

Notre communauté s'organise sur un territoire qui me semble cohérent et que j'ai défendu compte tenu des relations intercommunales existantes. Mais cet espace est riche de diversités de compétences, de vécu, d'organisations locales et de réalités géographiques diverses pour ne pas dire très diverses. Si deux cantons se sont réunis, ils ont des histoires, des approches de développement, des perspectives d'avenir différentes même si elles peuvent être ou devenir complémentaires. Nous devons tenir compte de cela. Il n'y a pas de commune ayant vocation à être les supplétifs financiers du défunt SIVOM de Maremne. Il n'y a pas des élus ayant vocation à diriger pour la vie cette communauté et d'autres ayant vocation à suivre les premiers. Je pourrais continuer longtemps.

Je crois le moment venu Monsieur le Président de remettre en cause, pour donner un signal fort à nos populations, notre fonctionnement général et les buts que nous poursuivons. En clair, de remettre à plat notre organisation territoriale et les statuts sur lesquels nous nous appuyons. Je voudrais vous demander de mettre en place une commission qui étudierait cela en toute sérénité et en toute objectivité. Je vous remercie de m'avoir écouté ».

3 – RECRUTEMENTS EN COURS

A – Personnels

Le Président rappelle que ces recrutements font suite aux appels à candidatures proposés par les ateliers puis validés par le conseil communautaire.

① Ingénieur subdivisionnaire avec profil de poste urbanisme Rapporteur : Mr Hervé Bouyrie

32 candidatures

5 candidats retenus pour auditions par l'atelier communautaire « SCOT » du 01/12/03.

1 candidat retenu à l'unanimité par le jury le 08/12/03.

Le rapporteur expose que les cinq candidats auditionnés avaient de bonnes références dans les compétences requises.

Le jury propose à l'unanimité de retenir la candidature de Mr Christopher RAFFESTIN qui lui semblait présenter le profil le plus adéquat et qui traite dans la communauté du Pays Rochefortais où il se trouve des dossiers analogues à ceux qui lui seront confiés dans ceux de MACS : SCOT, PLH, OPAH, ZAE....

② Technicien supérieur avec profil de poste aménagement Rapporteur : Mr Jean-Claude Saubion

13 candidatures

4 candidats retenus pour auditions par l'atelier communautaire « Travaux de voirie communautaire » du 01/12/03.

1 candidat retenu à l'unanimité par le jury le 09/12/03.

Le rapporteur expose que le jury à l'unanimité propose de retenir la candidature de William CANTEL adjoint au subdivisionnaire de la DDE à Soustons qui connaissant à la fois élus, communes et dossiers sera immédiatement opérationnel et dont les compétences et qualités sont d'autre part connues et appréciées.

③ Animateur jeunes (11-16 ans) coordinateur centres ressources
Rapporteur : Mr Patrick Laborde

82 candidatures

6 candidats retenus pour auditions par l'atelier communautaire « CEL, Centres Ressources, CLJ, PIJ » du 26/11/03.

1 candidat retenu à l'unanimité par le jury le 01/12/03.

Le jury après avoir auditionné 6 candidats, parmi lesquels 2 particulièrement intéressants, propose à l'unanimité de retenir la candidature de Melle Agnès ANDRIEU. Cette candidate a fait pendant toute sa carrière l'effort de se former et a également suivi une formation en éducation et environnement.

④ Infirmier(e) Coordinateur/trice Itinérant(e) Aides à Domicile
Rapporteur : Mr Charles Mauvoisin

18 candidatures

5 candidats retenus pour auditions par l'atelier communautaire « Maintien à Domicile » des 02/12/03 et 10/12/03.

17/12/03 : la candidature de Mme Laurence MORA dont les références et l'expérience professionnelle correspondent au profil de poste a été retenue à l'unanimité par la jury.

Le rapporteur expose que deux candidates s'étant désistées, le jury a donc reçu trois candidates.

Le parcours de cette personne est intéressant, infirmière d'abord hospitalière, elle a ensuite effectué pendant 5 ans de la coordination dans le secteur humanitaire en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud. D'autre part, ses réponses aux tests du Centre de Gestion de mise en situation ont démontré au jury l'adéquation de sa personnalité au service.

Le Président propose au conseil communautaire la création à compter du 1^{er} janvier 2004 des quatre postes correspondants :

- Ingénieur subdivisionnaire territorial
- Technicien supérieur territorial
- Infirmier territorial
- Animateur territorial

Mr Jean-Yves MONTUS pose la question sur le point de savoir si on réfléchit sur le devenir de la communauté avant de recruter ou si l'on recrute maintenant avant de réfléchir.

Le Président lui rappelle que la communauté a déjà décidé dans de précédentes séances de valider ces profils de postes, de les créer, de les pourvoir et de les financer au Budget primitif 2003.

Mr Jean-Yves MONTUS lui rétorque que cette capacité à ne pas remettre en cause ce qui a été décidé le sidère alors que des contribuables ont payé de 30 à 60 % d'impôts locaux supplémentaires d'une année sur l'autre. Il propose que l'assemblée se donne trois mois pour réfléchir si MACS est sur la bonne voie ou si elle continue à aller droit dans le mur comme le pense la population.

Le Président lui fait observer qu'il n'est pas sûr que cette opinion soit partagée par les autres délégués communautaires.

Mr Jean-Yves MONTUS reprenant la parole lui demande pour s'en assurer d'interroger l'assemblée sur ce point. Ne peut-on pas s'accorder 3, 4 ou 6 mois de réflexion ? Les villes ont vécu avant les communautés de communes, d'autres vivent sans. S'il apparaît que ce qui est fait est bien, il faut continuer, si des modifications doivent être apportées il faut les faire.

Le Président invite le Conseil communautaire à se prononcer sur les deux propositions en présence :

- la communauté recrute dès le 1^{er} janvier 2004 les personnels qui lui sont nécessaires pour exercer ses compétences.
- La communauté ne recrute pas et marque une pause de quelques mois en ne faisant plus rien.

Mr Jean-Yves MONTUS lui précise qu'il ne s'agit pas de ne rien faire mais de réfléchir.

Au cours des échanges qui suivent, prenant la parole, Mr Ladislas DE HOYOS constate que Mr MONTUS fait état d'une situation générale au sein des communes et d'une ambiance difficile chez les concitoyens de MACS et propose de créer une commission de sages pour étudier si les statuts correspondent aux réalités communautaires. Il s'étonne que le Président ne donne pas suite à cette proposition.

Le Président lui fait remarquer que l'assemblée a défini lors de sa création le processus d'élaboration des décisions communautaires. Il lui rappelle que les projets de décisions sont d'abord initiés par les ateliers puis soumises au bureau et animateurs et enfin validées par l'assemblée communautaire. C'est donc à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition de commission.

Mr Hervé BOUYRIE déclare qu'il rejoint Mr Jean-Yves MONTUS sur la mise en œuvre d'une réflexion commune. Il estime toutefois que ce ne sont pas les emplois communautaires qui ont généré les importantes augmentations des cotisations fiscales des communes côtières. Il en connaît l'origine pour sa commune sans qu'il lui soit pour cela nécessaire de recourir à une expertise fiscale.

Mr Henri FABERES ajoute que cette expertise est inutile.

Mr Hervé BOUYRIE lui répond que cette expertise est par contre indispensable à l'échelle de MACS afin d'étudier les possibilités de mettre en place une fiscalité additionnelle plus équitable et mieux répartie sur le territoire communautaire.

A son avis, ces nouveaux emplois ne mettent pas en danger le fonctionnement et les finances de la communauté qui doit exercer ses compétences comme le SCOT et la voirie en se dotant de moyens en personnel qui lui sont nécessaires.

Il déclare qu'il se prononcera pour ces recrutements.

Les interventions ci-après consignées reprennent littéralement les échanges verbaux survenus en séance.

Mr J. BAYLE : « Je veux aller dans ce sens là et ce sera le sens de mon vote sur cette proposition de délibération. Je pense qu'effectivement ces postes là sont nécessaires. Pour autant, je crois qu'on ne peut pas balayer d'un simple vote rapide la question posée par Jean Yves MONTUS. Je crois, je croyais avoir la dernière fois posé la question un petit peu dans les mêmes termes. Je crois qu'effectivement il nous faut du temps pour réfléchir, on a besoin de repenser les objectifs de la communauté de communes et j'irai même plus loin que lui, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de créer une commission de sages ou un atelier spécifique. Je crois que collectivement avec les instances qui sont celles dont il s'est doté, le conseil communautaire a à débattre plus, à s'affronter, à croiser les idées. Le débat ne me fait pas peur et je pense qu'il n'est pas stérile quand on l'assortit de propositions. Mais je pense qu'aussi il faut aller au-delà et il me semblait le déceler dans ce que disait Jean Yves MONTUS. Je crois que c'est avec l'ensemble de la population qu'il faut qu'on invente des modes de communication interactifs avec des retours. Il faut qu'on écoute. Il faut reconnaître qu'on est allé un peu vite et que l'on a peut être pris de mauvaises directions. Il faut qu'on redéfinisse avec les habitants de ce territoire les objectifs de cette communauté de communes. Il faut que cette communauté de communes comme Jean Yves MONTUS l'a définie tout à l'heure soit effectivement un outil au service de la population, un outil pour créer mieux, pas plus d'impôts, ça ne doit pas être un machin de plus. Je crois qu'effectivement on doit avoir un débat politique important, enfin tout bêtement il faut refaire de la politique avec les gens de ce territoire. Il faut effectivement débattre avec eux de ce que la communauté de communes peut apporter, des moyens qu'elle a, des moyens qu'elle peut se donner et des incidences que ça doit avoir sur leur vie collective. Alors, oui on fait de la politique, oui on débat, et je crois que c'est l'urgence parce qu'effectivement si on reste coupé de la population et si en spécialiste on s'interroge, on peut faire des erreurs. Ceci étant l'expertise d'un regard extérieur et d'un cabinet spécialisé est un élément important et un élément du débat pour la connaissance de la réalité, donc je crois qu'il n'y a pas d'incompatibilité. J'ai envie de dire aussi qu'il faut arrêter les simplifications. C'est pas simplement une étude ou une embauche qui a créé le problème fiscal de la communauté de communes. C'est pratique, c'est démagogique, ça plait parce que ça c'est facile à dire mais c'est pas la réalité. Alors travaillons sérieusement, mais travaillons. »

Mr J.P. DUFAU : « J'interviendrai brièvement, je crois que le débat est nécessaire à condition que l'on ne se trompe pas de débat et qu'on fasse un vrai débat. Il est nécessaire parce qu'après deux ans de fonctionnement on se rend compte des difficultés, voire des erreurs, et donc il ne faut pas se tromper de débat. Ce qui nous a tous marqué c'est le problème de la fiscalité. Une étude est en cours, les choses sont prises en main et nous irons jusqu'au bout de ce débat. Je crois que là c'est une bonne réponse à un vrai problème qui est appréhendé de façon normale et méthodique. Je suis très heureux de cette proposition et je sais que de cette étude jailliront les éléments qui nous permettront d'avoir un vrai débat et je le souhaite de tout cœur, de rectifier le tir dans un esprit communautaire. Mais il ne faudrait pas que sous prétexte de débat il y ait ce que j'appelle, des règlements de comptes, des jeux de rôles et des positionnements, des pensées, des arrières pensées, parce que ça, il n'y a rien de pire. Alors, s'il y a un débat, c'est un vrai débat sur des idées, sur des objectifs, sur des principes, sur des méthodes. Enfin, je crois que les postes qui nous sont proposés correspondent exactement aux compétences qui nous ont été confiées pour lesquelles nous avons toujours décidé à l'unanimité et il est bien normal que comme dans toute communauté de communes, nous puissions effectivement monter un service d'urbanisme et de SCOT ou alors il fallait pas dire qu'on ferait un SCOT. Il faut d'autre

part que l'on structure le service de voirie. Quant au problème de la coordination et de l'animation aux jeunes et des aides à domicile, les recrutements tombent sous le bon sens. Je crois qu'il ne faut pas mélanger les choses sinon on va pas avancer. Ensuite quelle méthode nous allons choisir pour analyser notre fonctionnement, ses qualités et ses défauts ? Comment nous allons ensuite rectifier le tir ? Effectivement cela mérite qu'on y réfléchisse. Ce sont de vraies questions. Mais de grâce qu'on le fasse sur la base de ces objectifs là et jamais sur des positionnements ou des arrières pensées. »

Mr E. KERROUCHE : *« Je ne vais pas répéter ce qui a été dit par Jean Pierre DUFAU, mais il y a quand même des évidences qu'il faut dire. Ce que l'on vit actuellement c'est une crise de croissance liée à la mise en place de la communauté. Il ne faut pas confondre crise de croissance et remise en cause de la communauté elle-même. Des réponses institutionnelles, des modifications institutionnelles n'ont jamais empêché les difficultés d'exister et ce n'est pas en changeant les statuts qu'on va régler les problèmes. En plus, on pourrait pas faire grand-chose parce les statuts des communautés de communes sont assez formels même si encore une fois les nôtres sont un peu marginaux parce que certaines règles particulières ont été incluses. Néanmoins, ces statuts permettent, comme l'a dit Jacques Bayle, de travailler en interne pour améliorer le fonctionnement de la communauté de communes.*

Maintenant ce ne sont pas les règles qui comptent, c'est ce qu'on en fait. On doit travailler ensemble à l'amélioration de ces règles ou plus exactement à leur utilisation. Il y a eu nombre de réunions publiques sur le territoire concernant l'augmentation des impôts et il a fallu effectivement affronter le mécontentement légitime des citoyens. Cela veut dire qu'il faut d'abord apporter une réponse technique et en ce sens je crois que l'expertise qu'on nous a proposé va dans le bon sens. D'autre part ne pas pourvoir les postes signifierait en fait renoncer justement au fonctionnement de la communauté et se complaire dans la crise. Donc structurer le fonctionnement de la communauté est un élément essentiel de son fonctionnement.

Par ailleurs et pour rejoindre ce qu'a dit Jacques BAYLE, du point de vue démocratique, on peut tout à fait avancer encore plus loin, aussi bien dans le fonctionnement des ateliers, que dans celui des moyens de communication. Je crois effectivement que notamment en ce qui concerne les orientations budgétaires il faudra qu'on fasse un effort considérable par rapport aux citoyens des 23 communes vers lesquels il faudra aller. Il ne faut pas avoir peur du débat avec eux, mais leur montrer ce à quoi la communauté peut servir après l'expérience malheureuse qu'ils en ont eue, et je vous le rappelle bien malgré nous. »

Mme EL MANNAÏ : *« Je serai très brève mais c'était pour expliquer mon vote après ce qu'a pu dire Jean Yves MONTUS. Je pense comme beaucoup l'ont exprimé qu'il y a des difficultés dans la communauté, qu'il y a des choses à revoir, mais cela ne veut pas dire du tout que je suis contre ces créations d'emplois, parce qu'au contraire j'ai participé à une commission donc je suis pour les emplois mais je me disais que peut être trois mois pour réfléchir ce n'était pas très long mais bon il se peut que je me trompe aussi et qu'ils soient nécessaires. Voilà la raison pour laquelle j'ai voté ainsi. »*

Mr J.L. DELPUECH : *« Je ne suis pas non plus contre la création de ces emplois mais j'ai l'impression qu'on met un peu la charrue avant les bœufs et je rebondis sur un mot, une expression d'Eric : orientations budgétaires. Je crois que le vrai débat il est là et je voudrais rappeler que publiquement lors de la conférence de presse, le Président s'est engagé à ne pas augmenter la fiscalité additionnelle voire à la diminuer. Alors je voudrais qu'avant de pourvoir les postes et j'ai pas dit d'ouvrir les postes qu'on ait un vrai débat sur*

les orientations budgétaires et sur les finalités. Alors je vous en prie ne mettons pas la charrue avant les bœufs, réfléchissons avant, laissons les postes ouverts, parce qu'il faut les ouvrir mais, faisons les recrutements une fois après avoir analysé premièrement le compte administratif 2003, deuxièmement on se positionne tous en commun et de façon unanime si l'on peut sur les orientations budgétaires après un débat même s'il doit être houleux, même si on doit se confronter sur les orientations budgétaires 2004. Mais ne prenons pas des décisions comme cela à l'emporte pièce. »

Mr le PRESIDENT : *Ces emplois ont été budgétés au Budget Primitif 2003 pour une période d'environ six mois et c'est parce qu'on a pris le temps de définir avec soin les profils de ces quatre postes que ces recrutements n'interviennent que maintenant. Il ne faut pas maintenant faire semblant d'avoir oublié ce qui s'est passé pendant l'année.*

Mr J.C. DAULOUEDE : *« Je confirme en tant qu'animateur de l'atelier Budget que ces postes ont été budgétés pour une partie de l'année. Ces dépenses n'ayant pas été engagées dans le cadre de l'exercice 2003, elles le seront dans le cadre de l'exercice 2004. Il y a d'autre part une compétence comme le SCOT avec ses incidences sur les PLU qui est primordiale.*

Dans le cadre des aides ménagères, on a constaté également qu'il y avait des problèmes de déficit d'exploitation du service dans certaines communes et qu'il était nécessaire de recruter rapidement ce coordonnateur.

C'est aussi le cas de la voirie, si on veut avancer sur le problème des moyennes dès que l'on aura les éléments des cabinets.

Il convient d'autre part de rappeler que les personnels qui vont être recrutés ont un préavis et qu'ils ne seront pas disponibles dès le 1^{er} janvier. »

Mr J. CAZENAVE : *« Si on ne recrute pas, cela sera-t-il une gêne dans la bonne marche de la communauté ? »*

Mr le PRESIDENT : *« Il ne sera pas possible de fonctionner si on ne les recrute pas ou bien alors on abandonne les compétences qu'on a choisies ».*

Mr J.C. DAULOUEDE : *« Si la communauté ne recrute pas, elle peut restituer les compétences de voirie et autres à chaque commune. »*

Mr Jean-Pierre DUFAU déclare partager les point de vue de Jean-Claude DAULOUEDE d'une part sur la nécessité de procéder à ces recrutements et d'autre part sur les prises de postes qui ne seront pourvus qu'au terme des délais de préavis qui peuvent varier de quelques semaines à quelques mois.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur ces créations de postes et ces recrutements à compter du 1^{er} janvier 2004, ce qu'elle fait par :

42 voix pour

5 voix contre de Messieurs Jean-Luc DELPUECH, Henri FABERES, Jean-Yves MONTUS, Sylvain OXARAN et Jérôme PETITJEAN

4 abstentions de Messieurs Ladislav DE HOYOS, Jean-Paul BROSSE, Michel CRABOS et Jean LALANNE .

B – Recrutement cabinet d'études pour réalisation diagnostic concernant les enfants et les jeunes de 0-18 ans

Rapporteur : Monsieur le Président et Dominique TEILETCHE

Le président rappelle à l'assemblée que par délibération du 29 septembre 2003, elle avait approuvé :

- ✓ le cahier des charges pour la réalisation d'un diagnostic concernant les enfants et les jeunes de 0-18 ans sur le territoire de la communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud,
- ✓ la mise en concurrence des cabinets susceptibles de réaliser cette étude dans le cadre de la procédure des marchés sans formalités préalables.

MACS a reçu les deux offres suivantes :

- E.P.I.C.E. ADOUR à Peyrehorade : 38 032,80 € TTC
- FRANCAS des Landes à Mont-de-Marsan : 31 498,08 € TTC

L'atelier communautaire « CEL, Centres Ressources, CLJ, PIJ » propose de retenir l'offre des FRANCAS des Landes.

Monsieur Dominique TEILETCHE expose que pour mettre en œuvre cette démarche, les FRANCAS proposent d'animer un processus de concertation en y associant systématiquement les différents partenaires des communes. Ils ont également appréhendé la dimension du territoire en sollicitant pour la réalisation de cette étude l'intervention de leur structure nationale.

Les interventions qui suivent sont consignées ci-après :

Mr J. LALANNE : « Je suis un peu gêné par ce projet de marché. D'une part je le trouve très cher 30 000 €, si je compte bien c'est le salaire d'une personne à plein temps pendant un an. Je pense qu'une partie de ce travail, notamment le travail de recueil de données aurait peut être pu être effectué en interne par l'atelier communautaire correspondant. Je crois encore une fois de plus que le schéma c'est toujours celui du SIVOM de Maremne qui a ses qualités certainement mais qui n'est qu'une partie de la communauté. »

La deuxième chose qui me gêne un petit peu, et je n'ai pas d'hostilité particulière contre les FRANCAS ou contre les gens des FRANCAS, ce n'est pas du tout ça, mais ce qui m'embête un petit peu c'est qu'il n'y a probablement pas de regard extérieur. Je veux dire par là que les FRANCAS sont très engagés dans les Landes depuis 40 ans. Sur ces questions là, ils ont acquis une compétence c'est indéniable mais ils travaillent quand même dans une optique qui est la leur. Ils ont défini des choses et je n'appelle pas ça un regard extérieur. Or sur ce point me semble-t-il, on aurait besoin d'un regard extérieur pour un peu structurer les choses.

La dernière chose, c'est que les FRANCAS sont quand même présents de manière très importante parfois, ou plus ou moins dans beaucoup de nos structures. Il y a même je pense quelques liens financiers de subventions ou d'adhésions entre les FRANCAS et les structures existantes, associations, communes etc... donc du point de vue un petit peu juridique cela me paraît un petit peu gênant. C'est tout ce que je voulais dire. »

M. le PRESIDENT : « L'étude qui va être confiée va durer 1 an comme prévu dans le cahier des charges et ce n'est pas une mais deux personnes à temps plein qui vont être mobilisées sur le plan local, plus un bureau d'études parisien auquel les FRANCAS feront appel parce qu'ils ne peuvent pas eux-mêmes mener cette étude à l'échelle du territoire à

cause de sa diversité et de sa taille. Il nous semblait donc qu'ils étaient les mieux dimensionnés pour pouvoir répondre aux attentes du cahier des charges. »

Mr J.P. DUFAU : *« Brièvement, en témoignage, Capbreton qui n'appartenait pas au SIVOM de Marenne a fait appel aux FRANCAS pour faire une étude de ce type en son temps sur son territoire pour définir une politique de la jeunesse. Ça s'est très bien passé et nous avons eu des suggestions fort pertinentes. »*

Mr E. KERROUCHE : *« Des précisions simplement pour Jean LALANNE, pour avoir participé aux entretiens avec les 2 cabinets. Il est clair que le premier n'avait pas du tout pris paradoxalement la dimension du territoire même si il le connaissait un petit peu. En revanche les FRANCAS ont particulièrement séduit de deux façons. D'une part parce que leur offre était beaucoup plus étoffée et qu'ils connaissaient parfaitement le territoire, d'autre part également parce qu'ils s'étaient adjoints des compétences de leur bureau général à Paris et les compétences, si je me souviens bien, des deux personnes qui sont concernées par cette étude étaient particulièrement utiles à ce que l'on espère faire sur le territoire. C'est pour cela que le comité de sélection les a retenus à l'unanimité. »*

Le Président rappelle que les sommes nécessaires à la réalisation de cette étude sont inscrites au budget 2003 puis il invite le conseil communautaire à se prononcer sur la proposition de retenir les FRANCAS des Landes pour réaliser l'étude de diagnostic concernant les enfants et les jeunes de 0-18 ans sur le territoire de MACS et l'autoriser à signer le marché sans formalités préalables s'y rapportant.

Les résultats de vote sont les suivants :

49 voix pour

2 abstentions de Messieurs Jean-Yves MONTUS et Henri FABERES

C – Transfert à MACS de l'emploi jeune du PIJ de Capbreton **Rapporteur Monsieur le Président**

Le Président expose que le fonctionnement des PIJ est de compétence communautaire et que l'atelier « CEL, Centres Ressources, CLJ, PIJ » a donné un avis favorable au transfert à MACS de l'emploi jeune du PIJ de Capbreton.

Il invite le conseil communautaire à se prononcer sur ce transfert.

Monsieur Eric KERROUCHE précise que le label spécifique attribué par Jeunesse et Sport au PIJ de Capbreton va désormais devenir label communautaire. Dans un premier temps, des permanences itinérantes seront organisées sur le territoire mais la question se posera très vite de la création éventuelle d'un second PIJ relais dans le nord de la communauté.

Monsieur Jérôme PETITJEAN s'étonne de ce transfert tardif, cette compétence étant pourtant inscrite dans les statuts depuis leur création. Il est d'autre part surpris que son intervention relative au compte-rendu de l'atelier communautaire « Réseau CLE, PRE, Groupements d'employeurs » et de la prise en charge des points emplois n'apparaisse pas au procès-verbal de la précédente séance.

Le Président lui répond que cette prise en charge des points emplois nécessitant une modification des statuts de MACS sera examinée par ce même atelier début janvier 2004.

Monsieur Eric KERROUCHE ajoute que les dispositions concernant les PIJ seront vraisemblablement étendues aux PRE.

Monsieur Jérôme PETITJEAN estime qu'il serait plus opportun dans ce cas d'attendre la réunion de l'atelier en vue du transfert simultané du PIJ et des PRE à MACS.

Le Président lui fait remarquer que les modifications proposées par l'atelier qui permettront la prise en charge par MACS des dépenses de fonctionnement des PRE devront être validées par délibérations de l'assemblée communautaire d'abord, des communes ensuite puis par arrêté préfectoral leur conférant valeur statutaire, le tout représentant plusieurs mois de procédure.

Il est donc préférable de ne pas attendre l'aboutissement de cette procédure pour prendre en charge le PIJ puisque les statuts le permettent.

Monsieur Patrick LABORDE après avoir confirmé ce qui vient d'être dit précise que le prochain atelier communautaire du 8 janvier élaborera un projet de modification qui sera ensuite présenté au conseil communautaire. L'atelier devra appréhender également les dépenses prises en charge par MACS, leurs répercussions sur la fiscalité communautaire et celles que les communes sièges continueront de financer.

Le Président invite l'assemblée communautaire à se prononcer sur la prise en charge par MACS de l'emploi jeune et des dépenses de fonctionnement du PIJ de Capbreton, ce qu'elle fait par :

42 voix pour

9 abstentions de Messieurs Ladislas DE HOYOS, René FIALON, Jean-Luc DELPUECH, Jean-Paul BROSE, Jean LALANNE, Serge LUCMARET, Jean-Yves MONTUS, Sylvain OXARAN, et Jérôme PETITJEAN.

4 – REALISATION D'UN GIRATOIRE SUR LA RD 112 A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE AU CARREFOUR DE L'AVENUE DU CLERCQ - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – APPEL A LA CONCURRENCE

Rapporteur : Monsieur le Président

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que :

- par délibération du 27 février 2003, elle a approuvé la convention entre MACS et la société FRANCELOT pour la réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD 112 à Saint-Vincent-de-Tyrosse à l'intersection d'une part de l'avenue communale du Clercq et d'autre part de l'accès au lotissement « Les Jardins de Tresba » réalisé par ladite société.
- Par délibération du 3 novembre 2003, elle a décidé de confier la maîtrise d'œuvre de cette opération à la DDE des Landes.

Il invite ensuite le conseil communautaire à se prononcer sur le Dossier de Consultation des Entreprises qui se rapporte à ces travaux ainsi que sur le lancement de la procédure de consultation publique en vue de la dévolution de ce marché par voie d'appel d'offres ouvert, ce qu'elle fait à l'unanimité.

5 – ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Monsieur le Président et Charles MAUVOISIN

A – Aire de grand passage

Le Président rappelle que les communes ont transféré à la communauté leurs compétences pour réaliser l'accueil des gens du voyage et que ce transfert s'accompagne obligatoirement de celui des biens meubles ou immeubles permettant de les exercer.

Il est donc préalablement nécessaire que les terrains de la commune de Soustons destinés à l'aménagement de l'aire de grand passage le long de la RD 652 en limite administrative de Tosse et Soustons soient mis par convention gracieusement à la disposition de MACS.

L'assemblée communautaire s'est déjà prononcée dans ce sens en séance du 27 mars 2003 à Tosse de même que le Bureau et les animateurs.

Monsieur Jean-Yves MONTUS s'étonne qu'aucune redevance ou loyer ne soit réclamé aux gens du voyage.

Le Président lui répond que s'agissant d'aires de grand passage, seules les consommations d'eau, d'électricité, collecte des déchets ... sont à la charge des occupants.

Monsieur Jean-Yves MONTUS déclare ne pas comprendre les raisons de cette mise à disposition gracieuse par la commune de Soustons alors que les occupants de terrains, dans les campings par exemple, paient un loyer, une taxe ou une redevance.

Le Président lui fait remarquer que ce ne sont pas les gens du voyage mais la communauté qui réalise l'aménagement des aires de passage et que ce n'est que dans le cas des aires permanentes d'accueil que les utilisateurs acquittent une redevance d'occupation qui s'ajoute aux dépenses d'eau et d'électricité, etc... dont ils sont redevables.

Il ajoute que MACS ne peut réaliser ces travaux que sur des terrains mis à sa disposition ou lui appartenant.

Il invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention de mise à disposition gracieuse à intervenir entre la commune de Soustons et MACS pour l'aménagement de l'aire de grand passage sur les terrains appartenant à cette commune le long de la RD 652 en limite administrative de Tosse et Soustons, ces terrains étant pour la majeure partie situés sur Tosse.

Le Conseil communautaire approuve ce dossier par

50 voix pour et

1 voix contre de Monsieur Jean-Yves MONTUS

Monsieur Charles MAUVOISIN indique ensuite que par analogie avec les dispositions statutaires concernant les voiries nouvelles pour lesquelles les communes doivent acquérir au préalable la maîtrise foncière des terrains d'assiette avant de les rétrocéder ensuite moyennant l'euro symbolique à la communauté, la commune de Soustons mettra les terrains lui appartenant à la disposition de MACS.

Puis constatant que cette compétence n'a jamais suscité un intérêt débordant un peu comme les poubelles que l'on voit très bien ailleurs plutôt que chez soi, il déclare souhaiter un peu plus d'esprit communautaire dans ce domaine.

B – Aires permanentes d'accueil

Le Président expose que le Bureau et les animateurs des ateliers communautaires proposent en raison de l'importance des dépenses d'investissement pour travaux de mise en conformité que MACS devienne propriétaire pour l'euro symbolique des parcelles de terrain communales formant les aires permanentes d'accueil des gens du voyage de Capbreton/Labenne, Saint-Vincent-de-Tyrosse et Soustons ; les frais de géomètre étant à la charge des communes s'il y a lieu et les frais d'acte revenant à la communauté.

Monsieur Jean-Luc DELPUECH déclare que Labenne vendra à la communauté pour l'euro symbolique le terrain constituant l'aire des gens du voyage de sa commune, ce qui sera une récompense pour avoir eu l'esprit communautaire avant l'heure. Pour ce qui est des frais de géomètre, il n'est pas question pour la commune de les payer, ceci n'étant pas de sa compétence. Cette parcelle est parfaitement identifiée avec un seul numéro cadastral.

Il remet ensuite au Président les documents cadastraux s'y rapportant.

Le Président lui fait remarquer qu'il a précisé que ces frais seront supportés par les communes s'il y a lieu.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la cession à MACS pour l'euro symbolique des parcelles formant les aires d'accueil permanentes des gens du voyage de Capbreton/Labenne, Saint-Vincent-de-Tyrosse et Soustons, les frais de géomètre étant à la charge des communes s'il y a lieu, les frais d'acte revenant à MACS.

Le Conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

6 – VŒU D'OPPOSITION A TOUTE DIMINUTION DU NOMBRE DE TRESORERIES DANS LE DEPARTEMENT DES LANDES

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur le projet de délibération ci-après :

« Le Président informe le conseil Communautaire du projet du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, qui viserait, dans le cadre d'un schéma de restructuration du réseau comptable, à supprimer 9 trésoreries (perceptions) dans le département des Landes.

Considérant que ce projet est en contradiction totale avec l'objectif de « garantir l'accès aux services publics en milieu rural » formulé par le gouvernement lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire le 3 septembre 2003 ;

Considérant que la mise en œuvre de ce projet va pénaliser non seulement la Communauté de Communes, collectivité locale partenaire du réseau comptable mais aussi les citoyens usagers de services de la trésorerie ;

Le Conseil Communautaire se prononce sur :

- l'opposition résolue à toute diminution du nombre de trésoreries dans le département des Landes
- dans l'affirmative l'autorisation conférée à Monsieur le Président d'entreprendre toutes les démarches administratives pour atteindre cet objectif.

Monsieur Henri FABERES déclare que MACS n'a pas vocation à voter des vœux concernant la restructuration d'un service public et qu'il lui avait été pourtant dit et rappelé que le conseil communautaire n'est pas une assemblée politique.

Le Conseil communautaire adopte ce vœu par :

46 voix pour

1 voix contre de Monsieur René FIALON

3 abstentions de Messieurs Charles MAUVOISIN, Serge LUCMARET, et Jean RIU

1 refus de participation au vote de Monsieur Henri FABERES.

7 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A – Schéma de cohérence territoriale – Appel d'offres restreint – Consultation des bureaux d'études admis à présenter une offre

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 3 novembre 2003, elle a approuvé :

- le cahier des charges pour l'élaboration du SCOT
- la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres restreint permettant dans un premier temps, conformément au code des marchés publics, de sélectionner les 5 cabinets d'études admis à présenter une offre, la date limite de dépôt des candidatures ayant été fixée au 12 décembre 2003.

Le Président expose ensuite que :

- la communauté a reçu 9 candidatures
- la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 15 décembre 2003 a retenu des candidatures des 5 cabinets d'études suivants :
 - INGEROP à COURBEVOIE (92400)
 - CODRA à BAGNEUX (92220)
 - CITADIA à OLLIOULES (83190)
 - TERRES NEUVES à MONTPELLIER (34000)
 - CREHAM à BORDEAUX (33000)

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la continuation de la procédure avec mise en concurrence des 5 candidats admis à concourir, la date limite de dépôt des offres étant fixée au 27 février 2004.

B – Rapport de commission d'évaluation des transferts de charges – Evaluation des charges transférées – Fixation de la dotation de compensation

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président informe l'assemblée que lors de sa dernière séance du 8 décembre 2003, la commission d'évaluation des transferts de charges a arrêté le tableau des charges transférées par les communes et le montant de l'attribution de compensation définitive qui résulte pour chacune d'elle au 1^{er} janvier 2003.

C'est désormais aux conseils municipaux de se prononcer par délibérations concordantes, sur le rapport de la commission dans le délai de trois mois à la majorité qualifiée requise pour la création des communautés. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci sera réputée favorable.

Prenant ensuite la parole :

Monsieur Francis BETBEDER souhaite qu'un bilan soit établi par commune faisant apparaître d'une part les dépenses afférentes aux compétences transférées qui sont prélevées sur leur attribution de compensation et le montant de cette dernière, d'autre part les dépenses prises en charge par MACS sans contrepartie sur les finances communales, à savoir les annuités des emprunts voirie 1998-2001 et les dotations annuelles voirie correspondant aux moyennes travaux des 5 dernières années.

Il désirerait par ailleurs connaître les résultats des comptes administratifs 2003 des communes membres.

Le Président lui répond que, la commission a donné son accord en cours d'année pour l'établissement de ce bilan au terme des travaux d'évaluation des charges transférées. L'expertise financière permettra également d'identifier les dépenses financées par MACS sans contrepartie pour les communes en sus de celles afférentes aux charges transférées.

Monsieur Hervé BOUYRIE répond à Monsieur Francis BETBEDER, qu'il connaît la situation financière de la commune de Messanges mais qu'il ignore tout de celle des autres.

Il souhaite que le cabinet d'expertise remette son rapport rapidement pour permettre à MACS et aux communes de tenir leurs débats d'orientations budgétaires et fixer leur taux au plus vite et en toute connaissance de cause.

Le Président lui rappelle que ce sera le cas puisque le cabinet a pris l'engagement de procéder à la restitution de deux premiers volets de l'étude fin février dans la perspective de ces débats et des votes de taux.

Monsieur Jean-Pierre DUFAU fait observer de son côté à Monsieur Francis BETBEDER que les comptes administratifs pourraient provoquer quelques désagréables surprises pour les communes côtières avec l'« effet Prestige » et qu'il n'exclut pas qu'il soient négatifs. Il se pourrait même pour certaines communes, qu'ils soient les plus mauvais comptes administratifs qu'elles aient jamais eu.

Monsieur Jean-Pierre DUFAU déclare ensuite :

« Je profite de ce dossier pour dénoncer (la personne concernée n'est pas délégué communautaire mais je lui répondrai personnellement) les tableaux ahurissants émanant de M. CAULONQUE que j'ai vu circuler ici ou là. C'est ahurissant parce que c'est n'importe quoi, et en particulier chacun, et je reprends ce qu'a dit Hervé, connaissant sa commune peut en parler. Quand ce monsieur crie que la commune de Capbreton a quelques dizaines de milliers d'euros de dette avant 1997, j'ai envie de lui faire une proposition, je prends son chiffre et il paie la différence. J'ai fait faire des recherches dans mes services administratifs, s'agissant de la dette avant 1997. J'ai noté le montant de 5,3 millions et la part revenant à la voirie sur ces 5,3 millions est de l'ordre de 3 millions. Rien à voir avec les chiffres proposés. Il est évident qu'il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre

puisque'une fois de plus je rappellerai incessamment dans cette assemblée que Capbreton comme Sainte Marie de Gosse ne faisaient pas partie du SIVOM de Marenne en ce qui concerne la voirie et que par conséquent la petite part de dette qu'elle avait parce qu'elle travaillait un peu avec le SIVOM de Marenne n'est pas la dette de Capbreton en terme de voirie puisqu'elle faisait 95 % de sa voirie de façon autonome. Alors si on prend effectivement seulement la dette qui était marquée dans les chiffres du SIVOM, bien sûr on arrive à des chiffres ridicules. Mais une fois de plus, ça démontre qu'une chose, c'est pas la vérité qui compte c'est l'intention de nuire. »

C – Démission de délégués communautaires

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que par délibération du 28/11/2003, le conseil municipal de Soorts-Hossegor a approuvé la démission des 3 délégués communautaires représentant la commune et décidé de ne pas nommer de nouveaux délégués.

Le Président rappelle ensuite que conformément à l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et renseignements pris auprès de Monsieur le Sous-Préfet, à défaut pour une commune de désigner ses délégués dans le délai d'un mois, le maire et le 1^{er} adjoint deviennent délégués communautaires de droit quand il y en a deux, et le maire, le 1^{er} adjoint et le 2^o adjoint deviennent délégués communautaires quand il y en a 3.

Le Président indique qu'il rencontrera Monsieur le Maire d'Hossegor dans les jours qui viennent.

Il fait ensuite part de la démission de Monsieur Bernard LAUSSUCQ représentant la commune de Soustons consécutivement à son élection en qualité d'adjoint au maire chargé des finances. Il rend ensuite hommage à Monsieur Bernard LAUSSUCQ notamment pour sa participation constructive aux réunions de l'atelier communautaire voirie.

D – Signature convention opérationnelle suivi animation MACS 1

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que la signature de cette convention aura lieu le 5 janvier à 15 heures en mairie de Saint-Vincent-de-Tyrosse en présence de Monsieur le Préfet qui rencontrera ensuite les maires des 23 communes membres de MACS.

E – Aménagement carrefour RN10 / RD 28 / RD 366 à Bénésse-Marenne

Rapporteur : Messieurs le Président, Jean-François DUSSIN, Jean-Pierre DUFAU, Francis LAPEBIE

Le Président indique qu'il a reçu de Monsieur le Président de l'association des usagers du carrefour de Bénésse-Marenne, un courrier accompagné d'un plan présentant un projet d'aménagement de ce carrefour (un exemplaire de ce plan est remis à chaque délégué).

Monsieur Jean-François DUSSIN expose que la DDE a fait une proposition initiale d'aménagement prévoyant un commencement des travaux début 2004.

Ce projet prévoyait l'aménagement d'un giratoire à l'intersection de la RN 10 et de la RD 28 (route de Capbreton) pour sécuriser dans un premier temps ce carrefour particulièrement accidentogène ; aucun aménagement n'étant prévu à l'intersection de la RN 10 et de la RD 366 (route de Saubrigues).

La DDE avait proposé dans un second temps de réaliser une bretelle sud reliant la RD 366 à ce giratoire. Elle avait également envisagé la mise en place de feux à l'intersection de la RN 10 et de la RD 366.

Le Conseil municipal de Bénésse-Maremne s'est déjà prononcé pour la réalisation de ce giratoire tout en faisant remarquer qu'il ne réglait pas la sortie de la RD 366 sur la RN 10.

Monsieur Jean-François DUSSIN déclare ensuite qu'il connaît le projet de l'association des usagers auquel il a déjà donné un avis favorable à titre personnel alors que la DDE lui avait initialement expliqué que deux giratoires consécutifs ne pouvaient pas être envisagés.

Monsieur Jean-Pierre DUFAU ajoute qu'un aménagement très ressemblant – communément appelé os à moelle – a été réalisé à la sortie de Capbreton sur la route départementale reliant cette commune à celle de Labenne et qu'il donne toute satisfaction au plus fort de la période estivale. Ce carrefour constituait un véritable point noir avant la réalisation de cet aménagement.

Monsieur Francis LAPEBIE rappelle de son côté que la municipalité d'Orx est très sensible à la prise en compte de la sécurité des usagers en provenance du RD 366 et qu'elle préconise la solution retenue par l'association des usagers (solution 4bis). C'est en ce sens qu'elle a adressé un nouveau courrier à la DDE fin novembre 2003. Il mentionne également que la municipalité de Saubrigues partage cette analyse. L'absence de prise en compte directe dans le rond-point du RD 366 obligera les usagers en provenance de ce dernier à traverser successivement deux axes de circulation de manière risquée.

Après avoir entendu ces observations, le Conseil communautaire émet par

50 voix pour et

1 avis contraire de Monsieur Pierre ÇABALOUE

le projet d'aménagement présenté par l'association des usagers des carrefours entre la RN 10 et les RD 28 et 366.

F – Comité technique paritaire

Le Président indique que l'installation du Comité Technique Paritaire aura lieu le mercredi 7 janvier 2004 à 18 h 30.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Eric KERROUCHE qui l'avait sollicité en début de séance.

Monsieur Eric KERROUCHE expose que son intervention porte sur trois points :

1 – la desserte de MACS par le Haut débit

« L'assemblée aurait dû voter aujourd'hui le lancement de l'appel d'offres concernant l'internet haut débit et son déploiement sur l'ensemble du territoire intercommunal. Cela n'a pas été possible parce qu'il semblerait qu'il y ait une inadéquation entre la volonté du CIADT (Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire) qui souhaitait simplifier la législation et cette législation qui est toujours en vigueur. Il y a donc un réel problème qui nous oblige à revoir cette 1^{ère} forme de l'appel d'offres à laquelle nous avons pensé. A priori, France Télécom va couvrir un certain nombre de communes de la communauté de communes et MACS n'aurait à intervenir dans l'état actuel des choses que sur 6 communes pour remplir sa promesse de couvrir tout le territoire d'ici 2006. Des précisions seront données sur ce calendrier de déploiement lors de la prochaine réunion après avoir à nouveau rencontré France Télécom. »

2 – Expression de l'opposition dans le bulletin communautaire

« La demande a été faite par Monsieur Henri FABERES d'une page consacrée à l'opposition pour le bulletin intercommunal. Les dispositions de la loi 2002-276 relative à la démocratie de proximité, reprises par l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent la possibilité à l'opposition de s'exprimer dans les bulletins des communes de plus de 3 500 habitants, des départements et des régions. Il n'y a pas de précision s'agissant des établissements publics de coopération intercommunale. Après examen de la jurisprudence, il semblerait que par extension il y ait effectivement une possibilité d'expression de l'opposition dans les pages d'un bulletin communautaire dans la mesure bien sûr où cette opposition existe. Toutefois, la dernière ligne de l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule : « les modalités d'application de cette disposition sont défini par le règlement intérieur ». Ce qui signifie que la possibilité de s'exprimer dans le bulletin intercommunal ne sera possible qu'après que l'atelier Culture et Communication et les autres ateliers concernés avec d'autres bien sûr ait formulé et dicté un règlement intérieur qui puisse justement codifier l'expression de cette opposition ».

3 – Réponse à l'article de Monsieur Henri FABERES paru dans le journal Sud-Ouest

« Le dernier point, c'était pour dire, sans finir sur une note de colère, tout simplement dire à Monsieur Henri FABERES que j'avais demandé suite aux informations erronées dont il a fait part le lundi 15 décembre dernier dans Sud-Ouest, que j'ai donc demandé au journal Sud-Ouest un droit de réponse et j'espère que ce droit de réponse sera publié. Cet article est intitulé « Les pétards mouillés de Henri Fabères ».

Monsieur Henri FABERES lui fait savoir qu'il ne manquera pas d'y apporter une réponse.

Monsieur Hervé BOUYRIE revenant sur le haut débit fait observer que les communes qui ne peuvent pas être rapidement desservies s'efforcent de réunir les 100 signatures qui devraient amener France Télécom à intervenir à ses frais sans solliciter MACS dans le cadre d'un appel d'offres.

Le Président informe ensuite l'assemblée que les vœux de MACS auront lieu le 10 janvier 2004 à 11 heures dans la salle des fêtes à Orx suivis d'un repas auxquels les délégués sont priés de s'inscrire.

Monsieur Ladislas DE HOYOS lui fait remarquer que les vœux du SIVOM Côte Sud se passent en même temps.

Le Président lui répond qu'ils ont lieu à midi après ceux de MACS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Le Secrétaire

Le Président

Jean-Claude SAUBION

Michel CASTETS